

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID: 033-213300700-20230413-202312-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code

Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire. Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 avril 2023

Nombre de conseillers

En exercice: 14

Présents: 12 Votants: 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques

LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle

DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHEL, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé: Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER, Magali LARAPIDIE

Secrétaire de séance : Chantal BOURDELAS

DELIB_2023/12_Finances

Adoption du budget primitif 2023_budget AEP

Monsieur le Maire,

DONNE lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes de ce document budgétaire et propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif du Budget AEP 2023 dont les autorisations de dépenses et de recettes, s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	188 100,00
Recettes	188 100,00
■ ■ Section	n d'investissement
Dépenses	223 700,00
Recettes	223 700,00
Soit un budget primitif Principal équilibré à	411 800,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

D'ADOPTER les propositions du budget primitif AEP 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

C.BOURDELAS

Le Maire, D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC

Tél.: 05.56.58.23.66